

Ce texte est à situer en rapport avec la contribution de la CFDT sur l'EPR, au sens où nous y affirmons la nécessité de maintenir de la production d'électricité à partir du nucléaire, mais demandons aussi un rééquilibrage du panier énergétique de la France. Ce rééquilibrage passe par un véritable effort industriel en faveur des énergies renouvelables, et par une politique active en faveur de la maîtrise de l'énergie.

### Les déchets existent déjà et continueront à exister

La loi Bataille de 1991 prévoit que le bilan des recherches, selon les trois axes de la loi, soit établi à la fin de l'année 2006 (axe 1 : séparation transmutation, axe 2 : stockage profond, axe 3 : entreposage en surface ou sub-surface).

La CFDT prend acte des grandes avancées réalisées au cours de cette période selon ces trois axes.

Les recherches ont permis d'établir que les trois axes sont liés et complémentaires. Leurs liens n'ont, cependant, pas été encore complètement explorés et doivent l'être. Par exemple, le retraitement poussé doit permettre une meilleure récupération des matières valorisables et, ainsi, réduire la nocivité des déchets ultimes et, de fait, le coût du traitement global. La séparation poussée peut permettre d'envisager le stockage réversible pour des matières nucléaires en attendant les progrès de la recherche sur la transmutation. En outre la part relative de ces trois axes est fortement dépendante du choix des futures filières de réacteurs dits de quatrième génération.

Pour la CFDT, dans les dix à vingt ans à venir, les recherches sur les futures filières de réacteurs doivent donc avoir notamment pour but de minimiser la quantité de déchets nocifs produits par kWh final consommé. Elles doivent être conduites sans a priori (retraitement poussé ou pas, stockage direct de tout ou partie des combustibles usés selon la caractéristique de la filière) de manière à permettre à la société, le moment venu, d'évaluer globalement les avantages et les

inconvenients de chacune d'entre elles (sûreté, économie, emploi, déchets...) et de pouvoir débattre démocratiquement des choix technologiques qui seront faits alors. Les recherches sur le stockage géologique doivent donc se poursuivre et un second laboratoire doit être construit dans une couche géologique différente de celle de Bure. Outre que c'est une condition nécessaire pour qu'il y ait un véritable choix sur le stockage, cela permettra de rompre le lien entre laboratoire et lieu de stockage, et contribuera ainsi à l'acceptabilité du stockage géologique auprès des citoyens.

La réversibilité du stockage est une condition de l'acceptabilité de l'enfouissement, par les populations. Cependant, la réversibilité est une notion complexe, à la fois technique, économique, et sociétale, qu'il s'agit de définir précisément dans la conception du stockage comme sur les déchets concernés.

La CFDT se félicite du débat public sur les déchets organisé par le CPDP, mais quelle que soit la qualité de celui-ci, le débat démocratique sur les choix technologiques ne peut se réduire à des rendez-vous épisodiques limités dans le temps.

De manière générale, c'est dans la durée que se construisent les conditions d'une acceptation par la population d'installations à risque :

- par une ouverture aux préoccupations des citoyens des diverses institutions, organismes ou entreprises ;
- par l'intégration des objectifs industriels dans un projet de développement territorial construit collectivement avec les divers acteurs de la société ;
- par une vraie confrontation des points

de vue qui donnent à la population ou à ses représentants (élus et autres) une réelle capacité d'influence sur les choix finaux faits par les décideurs.

Pour les déchets nucléaires aussi, la concertation avec les citoyens doit être continue dans le temps avec des points de rendez-vous réguliers en fonction de l'état d'avancement du projet d'enfouissement. Chaque étape majeure doit faire l'objet de confrontations réelles et sérieuses des points de vue.

La CFDT souhaite la mise en place d'un gestionnaire des fonds de démantèlement des installations et de gestion des déchets, doté d'une personnalité juridique distincte de celle des exploitants, comme cela a été fait au Royaume-Uni. Pour la CFDT, ces mesures sont de nature à affermir la confiance des citoyens européens envers l'énergie nucléaire et, donc, à mieux assurer notre approvisionnement énergétique.

Il est indispensable que s'instaure un sentiment de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions chargées de proposer et de mettre en œuvre la politique de recherche ou de gestion des déchets. Pour instaurer ce climat de confiance, une transparence absolue est nécessaire.

Organisation confédérale présente dans tous les secteurs de la société, la CFDT est prête à prendre ses responsabilités d'acteur social et de médiateur au service du dialogue social autour de ces questions techniques encore trop souvent confisquées par les spécialistes.

La Confédération Française Démocratique du Travail, CFDT, réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus - dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses - à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables. Ce syndicalisme refuse les corporatismes et regroupe l'ensemble des salariés qu'ils soient ouvriers, employés, cadres.

La CFDT attache une importance primordiale à la démocratie : démocratie qui s'exprime dans le fonctionnement interne de la confédération en assurant une large participation de ses adhérents aux décisions ; besoin vital de démocratie dans la société qui doit assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, et la possibilité d'accéder à tous les niveaux de l'enseignement ; attachement également à la démocratie dans l'entreprise qui doit donner aux salariés la possibilité de s'exprimer et de participer à l'élaboration des revendications ; nécessité enfin de démocratie dans le domaine politique, ce qui explique l'opposition de la CFDT à tout régime autoritaire ou totalitaire.

*Texte réalisé sous la seule responsabilité de la Confédération Française Démocratique du Travail.*

## Contact :

### Confédération Française Démocratique du Travail

<http://www.cfdt.fr>

M. Bompard, Délégué Energie, Environnement, et Développement Durable  
4 boulevard de la Villette 75955 Paris cedex 19  
e-mail : [jpbompard@cfdt.fr](mailto:jpbompard@cfdt.fr)

Tél. : 01 42 03 80 21 - Fax : 01 53 72 85 56